

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

**OBJET :** Modification Partielle des Membres du Bureau

L'an Deux Mille vingt et un, le jeudi 9 décembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de réunion, au Centre des congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

**Étaient PRESENTS :** Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Anny BARTHES, Anne QUITILLA, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Didier ALDEBERT, Michel MOLHERAT, Alain COSTE, Catherine BOSSIS, Delphine SAMSOEN, Christophe VARENNES, Delphine CHRISTOPHE, Laurent ALBERTI.

**EXCUSES :** Mesdames et Messieurs ; Isabelle CHESA, Magali BARDOU (pouvoir M. Gérard LARRAT), Laurence GASC, Régis BANQUET, Pascal VALIERE (suppléé par Michel MOLHERAT), Magali ARNAUD, Sylvie VILAS, benjamin ASSIE, Maria CONQUET, Philippe BELAVAL (suppléée par Delphine SAMSOEN)

**Secrétariat de séance :** Any BARTHES

En vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T.

Vu l'arrêté préfectoral n° DLC/BCLI-2021-011, relatif à la modification des statuts du syndicat mixte du grand site de la cité de Carcassonne et notamment l'article 10 définissant la composition du bureau de la manière suivante :

- Un Président,
- Quatre Vice-Présidents,
- Un autre membre de l'organe délibérant.

Et précisant que chaque membre fondateur doit être au moins représenté dans le bureau par un membre, il convient de procéder à l'élection des membres du bureau pour le centre des monuments nationaux.

Le déroulement des votes se passent selon la même procédure que celle appliquée à la désignation du Président (appel à candidature, vote au scrutin secret et nomination).

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder à l'élection des membres du bureau par scrutin secret.

Pour rappel membres du bureau actuel ;

<b>M. Gérard LARRAT</b>	<b>Président</b>	<b>Ville de Carcassonne</b>
M. Alain Coste	1 <sup>er</sup> Vice-président	Conseil Régional D'Occitanie
M. Hervé BARO	2 <sup>ème</sup> Vice-président	Conseil Départemental de l'Aude
Mme Tamara RIVEL	Autre membre du bureau	Conseil Départemental de l'Aude

- Sont élus dans les formes et les conditions du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>M. Philippe BELAVAL</b>	<b>3<sup>ème</sup> Vice-président</b>	<b>Centre des Monuments Nationaux,</b>
En cas d'absence, M. BELAVAL donnera mandat à		
M. Christophe VARENNES		Centre des Monuments Nationaux

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Publication par affichage le :  
Le Président

